
[Imprimer](#)

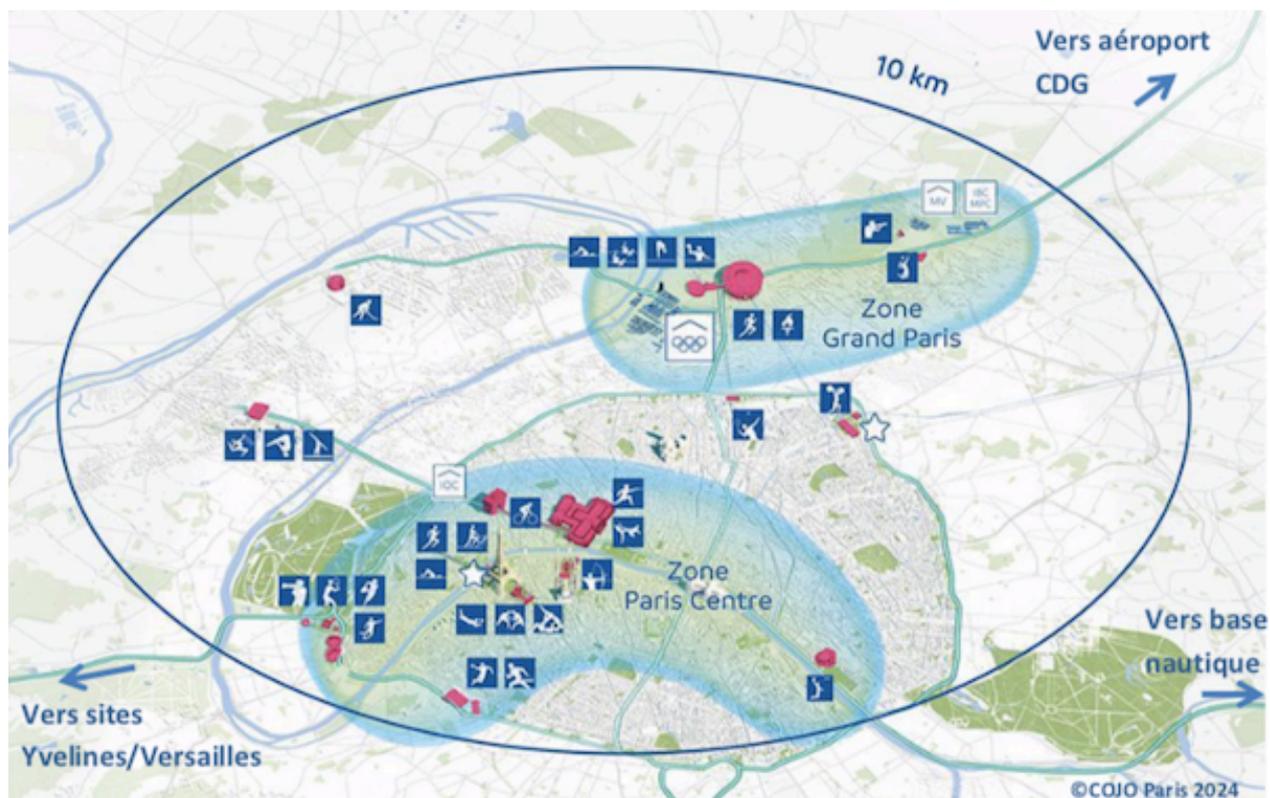
Lancement d'une consultation sur les voies olympiques

Image

La ville de Paris a lancé une consultation sur la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du réseau de voies olympiques et paralympiques, prévu pour les JOP de Paris 2024.

Le réseau de voies olympiques et paralympiques, prévu pour les JOP de 2024, doit permettre d'assurer, de 6h à minuit, les déplacements des navettes dédiées aux athlètes et aux médias, des véhicules mis à disposition de la famille olympique et de ceux dédiés aux secours et à la sécurité. « Il empruntera les principales autoroutes radiales franciliennes afin d'assurer la desserte depuis les aéroports et jusqu'aux sites franciliens, mais également le boulevard périphérique et les voiries locales afin de desservir les sites parisiens », précisent les documents de marché.

Pour les autoroutes : l'autoroute A1 entre l'aéroport Charles-de-Gaulle et la Porte de la Chapelle (desservant également les Villages des athlètes, médias, le Stade de France ou le Centre aquatique olympique), les autoroutes A12 et A13 jusqu'aux sites situés dans les Yvelines (golf, vélodrome, château de Versailles etc.), l'autoroute A86 jusqu'au stade Yves du Manoir, l'autoroute A4 jusqu'à la base nautique de Vaires-sur-Marne et l'autoroute A6 ponctuellement pour la desserte de l'aéroport.



Pour les voies parisiennes : le boulevard périphérique entre la Porte de Versailles et la Porte de Bercy (en passant par le nord), le quai de Bercy entre la Porte de Bercy et l'AccorHotels Arena, les voies de l'ouest parisien situées entre la Porte Maillot et les sites de la zone « Paris Centre » (Trocadéro, Champ-de-Mars, Grand Palais, Invalides etc.).

Signalisation et vidéoverbalisation

Le 5 octobre a été publié un marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ce réseau pour la modernisation des applicatifs de gestion des équipements. Le futur maître d'œuvre se verra confier différentes missions relatives à la mise en œuvre des voies olympiques et à leur reconversion post-Jeux. Il devra être « force de proposition en matière d'innovation sur la mobilité urbaine », indique la mairie de Paris.

Outre la signalisation, un dispositif permettant la vidéoverbalisation et la détection de véhicules non accrédités devra être mis en place sur certains tronçons. Sur l'ensemble des voies concernées, les réseaux (énergie, communication, transmission) devront être renouvelés et/ou remplacés afin de prendre en compte ces nouveaux équipements et usages. "En fonction de la technologie présente dans les véhicules olympiques, il pourra être nécessaire de prévoir des dispositifs capables de communiquer avec les véhicules tout au long du parcours", précisent les documents de marché.

Héritage pour le Périphérique

"Les Jeux doivent être le point-clé du changement du réseau routier", signale la mairie de Paris. Le projet envisage ainsi un volet héritage qui prévoit d'amorcer la transformation du boulevard périphérique vers un boulevard urbain, en permettant la réservation d'une voie aux mobilités vertueuses (covoiturage, véhicules propres selon la classification Crit'air, transports en commun, véhicule autonome).

Lien vers le BOAMP : <https://www.boamp.fr/avis/detail/19-149998/217>

Date limite d'envoi des réponses : 29 octobre 2019 à 12h